

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	47 (1959)
Heft:	872
Artikel:	Données et renseignements sur l'introduction du suffrage féminin en Suisse : guide pour conférenciers : (suite et fin)
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-269527

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Recensement des électeurs et des électrices

En vertu de l'arrêté pris le 4 septembre dernier, les 388 communes vaudoises ont procédé au recensement des électeurs et des électrices. Le Département de l'Intérieur, qui a reçu les tableaux établis par chaque commune, arrive au total de 118.646 hommes et de 137.227 femmes, soit un total de 255.873 électeurs. C'est le district de Lausanne qui totalise le plus grand nombre, 101.036 électeurs des deux sexes.

Lausanne a 34.452 électeurs et 44.047 électrices ; Yverdon, 4632 électeurs et 5210 électrices ; Vevey, 4278 électeurs et 5380 électrices ; Nyon, 1970 électeurs et 2334 électrices.

Dans 17 districts, les femmes sont en majorité, ce qui ne signifie pas du tout, ainsi que l'a écrit à son gouvernement un citoyen neuchâtelois indigné de voir les femmes citoyennes, que « l'Etat sera désormais émasculé ». Les hommes ont la majorité dans le district d'Aubonne, 2173 électeurs face à 2142 électrices, et dans le district d'Echallens, 2611 électeurs et 2488 électrices.

S. B.

L'expérience continue

A Noville, seize femmes ont prêté serment, le 17 septembre, pour faire partie du Conseil général, et immédiatement ont pris une décision importante, avec leurs collègues : la vente d'un terrain communal pour la création d'une industrie dans ce village.

A Orges, six électrices seulement sur 53 se sont présentées à la dernière assemblée du Conseil général.

Mme M. Cachemaille, depuis le mois de mai conseillère communale à Moudon, a présenté, le 15 septembre, son premier rapport relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 50.000.— pour la création d'une patinoire.

A Morges, Mme André Ceresole a été nommée membre du comité du Parti chrétien social de la localité.

A la suite d'un référendum, les citoyens et les citoyennes de Nyon se sont prononcées, les 17 et 18 octobre, sur l'arrêté d'impôt sur le revenu communal pour 1960.

Très prochainement, les citoyens et les citoyennes d'Yverdon diront leur avis sur le renflouement par la commune de la société des Gyrobus S. A., entreprise de transports publics ; les gyrobus seront remplacés par des autobus.

L'expérience du suffrage féminin se poursuit ; des femmes sont admises dans les conseils généraux, après avoir prêté serment et avoir été, à plus d'une reprise, accueillies par des fleurs et une collation ; à Tolochenaz, au début d'octobre, elles ont été 17, sur 33 votants, à élire un conseiller municipal, M. André Jacot, pépiniériste.

Le canton possède cinq conseillères communales ; après Mme Cachemaille, à Moudon, c'a été, aux Planches-Montreux, Mmes Blanche Montet et Jeanne Roessli, qui ont prêté serment, le 6 octobre, et le lendemain, à Villeneuve, Mme Rudaz ; le 8, c'était le tour de Mme Edouard Bréchon d'être installée comme conseillère communale à Orbe.

Ces cinq femmes ont été désignées par le parti socialiste de leur commune, la liste des « viennent ensuite » étant épuisée. Car les

Meubles en junc - Vannerie
Articles de voyage - Maroquinerie
Parasols - Parapluies

A. PEIRY

7, avenue Pictet-de-Rochemont
Tél. 36 87 35

Belles vues de Genève et de la Suisse
Gravures anciennes et aquarelles dans tous les prix
Galerie Muriset
Place du Molard 4 (2ème ét., asc.) - Genève
Entrée libre

Données et renseignements sur l'introduction du suffrage féminin en Suisse

Guide pour conférenciers (suite et fin)

XII

Conclusion

Dans son « Message » du 22 février 1957, le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion qu'il faut accorder aux femmes suisses, en matière fédérale, exactement les mêmes droits politiques qu'aux hommes et que la constitution fédérale doit être révisée dans ce sens (page 130).

Le Conseil des Etats, dans sa séance du 2 octobre 1957, (par 19 ou contre 14 non) et le Conseil national, le 20 mars 1958 (95 ou contre 37 non) ont approuvé le Message du Conseil fédéral et décidé de soumettre au vote populaire l'art. constitutionnel 74 ainsi rédigé :

« Les Suisses et les Suissesses ont les mêmes droits et les mêmes devoirs en matière d'élections et de votations. » Ont le droit de prendre part à ces élections et votations tous les Suisses et toutes les Suissesses âgées de 20

Nos suffragistes à l'œuvre

L'expérience est concluante

Elle s'est déroulée lors de la votation cantonale des 24 et 25 octobre pour l'élection de deux conseillers aux Etats. Autant on a tenu les femmes pour quantité négligeable, ces années précédentes, autant on a fait appel, durant la campagne, aux électrices. Pas d'assemblées, d'affiches, de tracts, d'articles, de réunions préparatoires où l'on n'a pas demandé leur attention et leurs voix aux électrices ; tous les partis politiques — nous en comptions six — se sont adressés aux électrices ; on les a conviées aux assemblées, et elles y sont allées souvent plus nombreuses que les électeurs, en ville surtout. Les quatre partis constituant l'Entente vaudoise, par une annonce publiée dans tous les journaux, ont recommandé aux femmes de voter pour les deux conseillers aux Etats sortant, et cet appel a été signé par 90 femmes qui ont compris la nécessité des partis politiques dans une démocratie comme la nôtre.

Mieux encore, seize femmes ont fait campagne : Mmes Quinché, Cuche, Mmes Girard et Fischer, pour le parti radical ; Mmes S. Jaccottet, Masnata-Krafft, Dutoit, Françoise Perret, Mme Sylvie Meylan, Mme Lasserre, pour le parti libéral ; Mme Eve-lyne Potterat, pour les agrariens ; Mme André Gavillet, Mme C. Cachemaille, pour le parti socialiste ; Mme Madeleine Schumacher, pour les chrétiens-sociaux ; Mme M. Miéville, la candidate au Conseil des Etats, et Mme Ch. Muret, pour le parti ouvrier populaire.

Enfin vint le grand jour, les deux grands jours de la votation ; ce fut une fête ; joie dans le ciel splendide bleu, joie dans les cœurs, dans les yeux, bonne volonté et bienveillance partout, chez les scrutatrices, chez les scrutateurs empressés à guider les premiers pas des électrices, sourires chez les électrices, chez les jeunes, les moins jeunes et les aînées. Deux centenaires ont voté à domicile, ainsi que plusieurs nonagénaires, des octogénaires ; plusieurs « plus de 80 » se sont rendues aux urnes. D'autres, qui devaient s'absenter, ont voté par correspondance ; des malades ont fait venir deux scrutateurs à leur chevet ; ainsi Mme H. Jomini, l'ancienne présidente de la section de Montreux, renversée par une automobile, le 18 octobre, et dont la première pensée, à l'Hôpital, a été de demander à pouvoir voter. Les femmes sont allées aux urnes en faisant leur marché et les Galeries du Commerce, à Lausanne, où se trouvaient radio-reporters et journalistes, savaient le poireau et les chrysanthèmes, ou étaient radio-reporters et journalistes, ou étaient allées avec son mari, bras-dessus-bras.

Il faut ajouter qu'aucune des catastrophes prédictes par les antiféministes ne s'est produite ; que tout ce qu'ont prédit les féministes s'est accompli : les femmes ont voté, elles ont bien voté, elles ont augmenté la participation masculine. C.q.f.d.

S. Bonard.

BALE

Le poste d'assistante de police occupé par Mme E. Baumli sera, dès le 1er novembre, rempli par Mme Emmy Gloor, de Bâle, adjointe jusqu'ici de Mme Baumli. Celle-ci est démissionnaire.

* * *

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a désigné aux fonctions de substitut du procureur général, Mme Annemarie Blaser (Berne et Lucerne). Dr en droit, qui était jusqu'à présent collaboratrice du procureur général.

BAECHLER
Tinturier - Tailleur
et ne sont pas chers du tout

TESSIN

Assemblée communale présidée par une femme

Chacun sait que le Tessin subit un véritable envahissement d'habitants venus du nord qui souhaitent vivre dans le climat privilégié des lacs italiens et dans ce paysage enchanteur. La menace est réelle. On achète à prix d'or le sol tessinois et les Tessinois authentiques se voient majorisés chez eux.

Comano, près de Lugano, a encore gardé en partie son aspect typique. Mais récemment un grave danger le menace : la colline contre laquelle le village est adossé, le San Bernardo est couvert de forêts de châtaigniers magnifiques, du sommet de cette colline on jouit d'un panorama étendu sur les vallées et les montagnes environnantes. Un gros prix était offert pour l'acquisition du San Bernardo.

La proposition devait être discutée en assemblée communale. Or certaines communes tessinoises de la montagne ont eu le bon sens de laisser aux femmes des droits communaux. Nous avons maintes fois cité cet exemple dans ce journal. Et, exceptionnellement, la présidence appartenait à une femme, Mme Cecilia Giorgi. Une femme intelligente et intelligemment attachée à son territoire. Elle usa d'arguments convaincants pour s'opposer à ce projet de vente. Elle emporta la victoire. Comano ne vendra pas son San Bernardo, avec son antique charpente, but de pèlerinage et site de préédilection pour les promeneurs du dimanche.

(D'après un article du « Schweizer Frauenblatt ».)

ZURICH

Au Grand Conseil de Zurich, le conseiller d'Etat Brugger a accepté de mettre à l'étude une motion proposée par M. A. Billeter, avocat, demandant qu'on distribue aux fiancés qui échangent les promesses de mariage une feuille les instruisant sur leurs droits et devoirs et spécialement sur le régime matrimonial. En motivant sa motion, M. Billeter mentionna l'ignorance des prescriptions légales élémentaires, qui plus tard amène tant de femmes aux consultations juridiques pour femmes.

GENÈVE

Pas encore cette année

Le Conseil d'Etat de Genève a annoncé les scrutins qui auront lieu pendant les derniers mois de 1959. A cette occasion il a fait savoir que la votation sur les droits politiques féminins serait fixée au début de 1960.

Une qualité...

Aeschbach

...qui court les rues!

Si notre journal vous intéresse, aidez nous à lui trouver des abonnés.

Depuis 100 ans, la vie des femmes s'est transformée. Les femmes ont quitté le cercle étroit de la famille pour gagner leur vie. Elles prennent part à toutes les manifestations de la vie culturelle et sociale. Elles ont besoin de prendre part aussi à la vie politique du pays.

« Les temps changent et nous changeons avec eux ». Un peuple qui ne sait pas adapter ses lois aux conditions nouvelles montre par là qu'il est incapable de se développer. L'exclusion des femmes de la vie politique était conforme à la situation sociale et politique telle qu'elle existait il y a cent ans. Elle ne correspond plus à la situation actuelle. Aujourd'hui l'Etat et la société ont besoin de la collaboration des femmes.

Ce qui donnera un caractère particulier à la votation sur le suffrage féminin, c'est que l'on va demander à une partie du peuple de décider s'il veut renoncer à des droits qui lui appartenient exclusivement jusqu'ici, pour les partager avec l'autre moitié de la population.

Le résultat de la votation montrera si les hommes ont compris les changements qui se sont produits sous leurs yeux dans la société, et si l'idée de démocratie, de justice et d'égalité dirige leurs actions. Les femmes suisses mettent leur confiance dans la loyauté des hommes et elles leur demandent de voter affirmativement.